

EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS

Du COMITE SYNDICAL du 26 JUIL 2013

L'An Deux Mille Treize, le Vingt Six Juin, à Dix Neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Monsieur JOURDAIN,
Madame MIQUET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur EVANGELISTA,
Monsieur LAFONT, Monsieur GELIN, Monsieur PARTRAT,
Monsieur SAUNIER,

Monsieur BEGUIN présente un pouvoir de Mme NICOLAS
Monsieur ROUX présente un pouvoir de Monsieur FIORINI
Monsieur PARTRAT présente un pouvoir de Mme GUICHERD
Mme MIQUET présente un pouvoir de Mme BARET

Objet : Considérant qu'à l'annexe 6 de la délibération D 13 03 777,
il convient de lire 1 203.28€ au lieu de 1 203.38€

**Rectificatif à
l'annexe 6
de la délibération
D 13 03 777**

Après délibération,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification à l'annexe 6 de la délibération D13 03 777.

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 27 juin 2013.

Le Président,

Bernard BEGUIN

